



INF'EAU



Être vigilant pour protéger la ressource en eau

Août 2025

SITUATION DES NIVEAUX D'EAU

En cas de sécheresse, il existe différents seuils et niveaux d'alerte (définis par [arrêté préfectoral du 13/06/2025](#)), selon l'intensité de l'événement :

- Vigilance
- Alerter
- Alerter renforcée
- Crise

Leur objectif : assurer qu'il reste de l'eau en qualité et en quantité suffisante pour tout le monde malgré le risque de pénurie.



ALERTE SÉCHERESSE

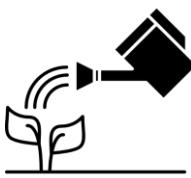
Depuis le 8 août 2025, l'ensemble du Département du Finistère est placé en **ALERTE SÉCHERESSE**

MEME QUANT IL PLEUT
LES RESERVES EN EAU RESTENT

FRAGILES

AFIN DE PROTEGER LA RESSOURCE,
CHACUN EST APPELÉ A REDUIRE SA
CONSOMMATION

LES MESURES DE RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU



Interdiction d'arroser
· les pelouses, espaces verts, massifs et plantes en pots, entre 8h et 20h
· les potagers, entre 10h et 20h



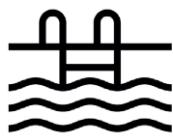
Nettoyage des véhicules et carénage des bateaux
autorisé uniquement en stations de lavage équipées de dispositifs hautes pressions, recyclages et mode ECO et en aires de carénage



Interdiction d'arroser les terrains de sport de 8h à 20h
Sauf terrains d'entraînement à enjeu national ou international, volumes réduits au maximum



Fonctionnement interdit des douches de plage et des fontaines d'agrément publics et privés



Interdiction de vidanger et remplir les piscines privées et publiques
Sauf 1^{er} remplissage et remise à niveau, ou raisons sanitaires



Interdiction de nettoyer les façades, terrasses, murs, escaliers, toitures, vitres des locaux professionnels et tombes
Sauf professionnels équipés de lances hautes pressions



Limitation de l'irrigation à certaines heures, et selon les cultures
* Précisions dans l'arrêté préfectoral



Réduction du prélèvement d'eau de 5% pour les industriels soumis à la réglementation ICPE